

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PERCET Serge	Montrond les Bains
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-09-01

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE
TRESORERIE- AUTORISATION DE
SIGNATURE

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Absent(s) excusé(s)

ABERLENC Christian – Saint André le Puy

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

LICTEVOUT François-Xavier- Rivas

OULION Emmanuel- Marclopt

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian- Bellegarde en Forez

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250922-CS25-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- ☐ Sous Préfecture
- ☐ Trésorerie de Saint Galmier
- ☐ Caisse d'Epargne

INTERETS COMMUNS

OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE- AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président explique que la ligne de trésorerie créé en 2024 arrive à échéance fin septembre 2025.

Suite au manque de rentrer d'argent ainsi qu'aux marchés concernant les travaux « BADOIT », Monsieur le Président explique que le syndicat a consulté pour renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 €.

Suite à l'avis favorable du bureau syndical du 15 septembre 2025, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 M€.

La Caisse D'Epargne Loire Drome Ardèche Loire Haute Loire présente la proposition suivante :

- montant : 1 000 000,00 €
- durée du contrat : 1 an
- taux d'intérêts applicables au moment de la demande de versement : ESTER 0.88 %
- Commission d'engagement: 0.05 % du montant de financement
- Commission de non utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
- frais de virement : néant

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✚ Adoptent la proposition de la Caisse D'Epargne Loire Drome Ardèche aux conditions telles que spécifiées ci-dessus,
- ✚ Autorisent M. le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 22 septembre 2025.

Le Président,
Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250922-CS25-09-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Syndicat intercommunal
Val d'Anzieux Plancieux
- Montrond les Bains -

Le Secrétaire de séance,
Serge PERCET

Publiée sur le site internet du SIVAP le 25 septembre 2025